

Créé et géré par des agents des collègues syndiqués à SUD, ce bulletin vous informe de **vos droits**, de **l'actualité** et des **revendications** dans les collèges d'Ille-et-Vilaine. Ce bulletin est aussi un **outil de liaison** pour nous faire remonter vos questions, préoccupations, suggestions...

Bulletin
N°5
Novembre
2010



<http://sud-departementaux35.org>

SUD AU COLLEGE

Bulletin d'information syndicale
DES AGENTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'EDUCATION



BULLETIN SPECIAL « RÈGLEMENT INTÉRIEUR »

Face aux pratiques disparates, souvent peu respectueuses des droits des agents, entre les différents collèges, SUD a initié et obtenu de l'administration des groupes de travail qui devraient permettre la **rédaction d'un Règlement Intérieur spécifique aux collèges**, afin de clarifier l'ensemble des règles communes minimales d'organisation du travail dans les établissements scolaires.

Lors de ces groupes de travail, auxquels SUD associera des personnels de terrain mandaté par notre syndicat (vos collègues ATTEE syndiqués), seront discutés et précisés : les **fiches de poste**, les questions relatives au **temps de travail**, les règles en matière de **logements de fonction** et d'**astreintes**, les règles d'**attribution des postes**, la question de la **mobilité**, des **remplacements**, des reclassements ou adaptations de poste liés à l'**usure professionnelle**, les **tenues de travail**, l'**accès à Intranet**...

Un gros chantier qui devrait aboutir pour la prochaine rentrée scolaire, pour lequel nous vous tiendrons informés. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Fiches de poste

Nos objectifs sont d'obtenir une redéfinition plus précise des fiches de poste, la garantie du respect de certaines limites à ne pas franchir dans leur application (hors nécessité de service ponctuelle), des garanties quant à la prise en compte des compétences, spécialités et souhaits des agents, la non-modification des tâches en cours d'année (principe de respect des objectifs définis dans les entretiens annuels d'évaluation) et la prééminence des fiches de poste sur les missions très larges et polyvalentes définies dans le décret n°2007-913 sur les ATTEE (voir *SUD au Collège* n° 1 + 2 où nous avons déjà abordé ces points).

Permanences syndicales

Nous sommes à votre écoute
> au **local SUD de Rennes Beaugard**
(bâtiments modulaires — porte 32)
> au téléphone : **02 99 02 39 82**

Temps de travail

SUD a demandé à discuter :

- de la question du calendrier scolaire / civil : vos **congés** sont calés sur les vacances scolaires, nous demandons que vous ayez la possibilité de prendre un certain nombre de jours (à déterminer) sur le temps scolaire. Nous avons également demandé une clarification de la question des jours fériés ;
- des limites de temps de travail : **minimum et maximum** hebdomadaires à border clairement, **pause** de 20mn pour 6h de travail, différencier les périodes « présence élèves », « **permanences** » (quel nombre de jours maxi ?), « fermetures », clarifier la question des **heures supplémentaires** et de leur récupération, rappeler que le **temps de restauration** est du temps de travail si l'agent est à disposition de l'employeur lors de ce temps, considérer comme temps de travail la participation aux CA... ;
- des délais de transmission des **plannings** et modifications de planning qui puissent vous permettre de vous organiser sereinement et pas dans l'urgence.

Faites nous parvenir vos questions, préoccupations, suggestions... :

SUD

Conditions de travail

SUD propose une uniformisation des **tenues** de travail, à déterminer en fonction des tâches techniques, que tous les agents puissent être habillés de manière correcte et non en fonction du bon vouloir des établissements. La gestion des tenues devrait d'ailleurs, selon nous, se faire par agent et non par collègue, de façon à éviter, en cas de mobilité des agents, les problèmes de taille, voir les réticences des établissements à vêtir un agent qui va rejoindre un autre établissement.

La question des **outils** de travail va également être étudiée. De plus en plus d'agents nous font part de problèmes pour remplacer des outils défectueux ou inadaptés. L'accès réel à un poste informatique, outil de travail (donc sur du temps de travail) devenu nécessaire (consulter l'Intranet, la messagerie), reste lui aussi un problème dans certains établissements, il va falloir préciser les droits des agents à ce niveau.

La pyramide d'âge des agents des collèges étant vieillissante et les tâches techniques répétitives et usantes, de plus en plus d'agents sont confrontés à des soucis de **santé** nécessitant une adaptation de leurs postes de travail, voire des reclassements. Si des efforts ont été fait par la collectivité en matière de prévention hygiène et sécurité (formations gestes et postures...) il reste beaucoup à faire en matière d'accompagnement individuel des situations d'usure ou maladie professionnelles, de handicap, souffrance au travail, reconversion...

Rémunérations, carrière...

Sur ces questions, SUD rappellera que les **salaires** restent bas même s'ils ont évolués avec les primes lors de l'intégration au CG. Ce sera aussi l'occasion de clarifier les modalités d'attribution des **NBI** et de remettre sur le tapis notre revendication d'attribuer des **tickets restaurants** les jours travaillés sans cantine.

Nous profitons par ailleurs de ce bulletin pour faire un point sur la **reprise d'ancienneté** : Le décret n° 2005-1344 a mis en place pour les fonctionnaires stagiaires et à compter du 1er novembre 2005, une reprise d'ancienneté égale à la moitié de la durée de travail accompli dans le secteur privé. Si cette disposition a amélioré les modalités de reprise d'ancienneté, elle a créé en revanche une disparité de traitement, compte tenu du fait qu'elle n'est pas rétroactive. En effet, les agents nommés depuis le décret peuvent, par ce biais, finir par dépasser en ancienneté des collègues qui étaient en poste avant le décret. N'en voulez pas à vos collègues, ils n'y sont pour rien. Le fautif c'est l'Etat qui a créé cette situation inégale.

Gestion des ressources humaines

Conjointement à l'usure liée à la nature des tâches effectuées, la pression est grandissante sur les collègues qui doivent de plus en plus souvent faire aussi bien, sinon plus, avec moins. Des établissements voient ainsi baisser leur nombre d'agents techniques d'une année sur l'autre sans pour autant qu'il y ait de baisse significative d'activité. SUD demande à ce que soit éclairci les **calculs d'attribution des postes** et que ces calculs intègrent, notamment, les surfaces des pelouses et les contraintes spécifiques à certains bâtiments.

En conséquence des arrêts de travail qui se multiplient, les besoins en **remplacement** augmentent. Notre revendication d'un pool de titulaires remplaçants est toujours d'actualité, nous avons également demandé à clarifier les règles existantes.

L'objectif d'une **mobilité** au fil de l'eau n'étant toujours pas atteint, nous avons demandé ce que la question soit retravaillée pour que la collectivité puisse enfin parvenir à réaliser cet objectif. De plus, les procédures et critères de mobilité doivent faire l'objet de rappels et précisions.

ACTU CG35 DANS NOS TRACTS

ET A VENIR ...

L'activité du syndicat s'est concentrée depuis septembre sur le mouvement de grève contre le projet de loi sur les retraites. De fait, la publication de notre presse a été retardée.

- Compte-rendu du **CTP bilan social 2008-2009** de la collectivité : « **Tout va bien ! ou presque...** » (LPCG n° 146)
- Réunions syndicales : "**BBZ—NouvOS—GPEEC : quelles conséquences sur vos conditions de travail et le service public ?**" (tour des services)

> **Retrouvez l'actualité et nos publications sur notre site web :**
sud-departementaux35.org

Je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud
obtenir une réponse personnalisée à ma demande (verso)

nom :

prénom :

Collège :

Adresse personnelle :

sud

